

Conditions d'entrée en
Nouvelle-Calédonie
définies par le
gouvernement
calédonien
pour se protéger
du coronavirus Covid-19

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie **sont limités**, au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Tous les arrivants sont confinés dans des hôtels durant une période de deux semaines.

Seules sont programmées des liaisons (le vendredi) avec la Métropole.

Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française (et également Sydney pour des évacuations sanitaires).

Des liaisons supplémentaires peuvent également être programmées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour transporter les agents publics de l'Etat affectés sur le Territoire.

A cet égard, les vols des **lundis 18 et 25 janvier** ont été réservés pour le transport des fonctionnaires attendus par le Vice-rectorat pour la rentrée scolaire 2021.

Avant les départs de Paris organisés par le Vice-rectorat et prévus les 18 et 25 janvier, il est nécessaire de prendre connaissance des **conditions d'entrée** définies par le gouvernement calédonien.

Dans l'état actuel des choses, avant de prendre l'avion à destination de Nouméa, les voyageurs de 11 ans et plus devront justifier d'un **test Covid-19 négatif** réalisé dans les 72h avant le départ (*le test antigénique est maintenant accepté*) ; **il est obligatoire** et sera demandé à l'embarquement. On se présente en général avec le document « papier », mais l'attestation du laboratoire reçue sur son smartphone suffit.

La Covid-19 ne circule pas en Nouvelle-Calédonie ; les conséquences de son introduction seraient catastrophiques. C'est pourquoi des mesures sanitaires extrêmement strictes sont imposées aux voyageurs.

Le site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présente un tableau de bord de l'actualité sanitaire :

<https://gouv.nc/coronavirus>

Une attestation de déplacement dérogatoire (*qui ne sera peut-être plus nécessaire en janvier*) et une autre « sur l'honneur » déclarant que l'on n'a pas de symptômes du Covid sont en principe à **télécharger et rédiger**. Ces documents sont disponibles ici :

<https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/22-10-2020-attestation-deplacement-outre-mer-pdf-modifie.pdf>

https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/declaration_sur_lhonneur_absencedesyntomeet_de_contactcovid19.docx

Il est également utile de consulter le protocole d'entrée sur le Territoire :

https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/annexe_2_protocolo_darrivee_en_nc_version_10.07.2020.pdf

Le voyage...

Sur le trajet Paris-Nouméa, les passagers ont droit à deux bagages soute de 23 kg et un bagage cabine de moins de 12 kg. Pas de denrées alimentaires ni de végétaux. Deux bouteilles d'alcool autorisées. Il y a des propositions de ventes hors taxe à Roissy et sur le vol Air France ; peu de boutiques à Narita, aucune à Tontouta (*l'aéroport de Nouméa*).

Actuellement, un vol hebdomadaire est programmé (*le vendredi*) depuis Roissy avec Air France. Puis, la correspondance est assurée à Tokyo par la compagnie locale Aircalin.

Les vols des **lundis 18 et 25 janvier 2021** sont des vols supplémentaires réservés aux enseignants nouvellement recrutés.

Le tronçon Paris-Tokyo s'effectue en 12 heures environ. Il faut un peu plus de 8 heures ensuite (*après escale de deux heures*) pour rallier Nouméa avec Aircalin.

Sur tout le parcours : **masque obligatoire** (*se munir d'une petite réserve*). Prise de température aux embarquements. Service à bord réduit mais aimable. Avant l'arrivée, une fiche sanitaire est distribuée, à remplir (*questions sur les séjours passés récemment en milieux agricoles et sur d'éventuels végétaux ou produits alimentaires transportés*).

L'arrivée à Tontouta...

Tout est organisé à l'arrivée par le gouvernement calédonien et les personnels des services compétents : gilets jaunes du « Gouvernement de Nouvelle-Calédonie », sécurité civile, pompiers, bagagistes, DASS, transporteur, hôteliers... On peut trouver tous les détails sur le site du gouvernement :

<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>

Dès la descente d'avion, on signe l'**arrêté** (*nominatif, avec dates d'entrée et de sortie du confinement*) « **portant mise en quarantaine** de personnes infectées par le nouveau coronavirus ... ou susceptibles de l'être », qui définit les dispositions de cette quarantaine et les « *interdictions ou obligations prescrites* ».

Ensuite, on présente le passeport au bureau de police de l'air et des frontières. Puis un bureau identifie chaque passager et lui attribue un numéro : il s'agit en fait du numéro de chambre dans l'hôtel réquisitionné. Les services phytosanitaires relèvent la fiche distribuée dans l'avion.

Récupération des bagages : le personnel aide chaque passager et le guide vers une sortie où se trouvent les bus qui partiront en convoi vers Nouméa. Pas de passage à la douane ; mais le petit chien renifleur fidèle à ces services vient inspecter les bagages.

Tous les passagers embarquent dans les bus mais leurs bagages ont d'abord été chargés dans des camions qui filent vers Nouméa pour les répartir dans les hôtels (*on retrouvera ses valises devant la porte de sa chambre*).

Organisation précise et efficace, avec un personnel serviable « à la calédonienne », ce qui atténue l'impression d'épuisement due au long voyage et à l'arrivée en fin de soirée.

Le convoi de bus est escorté par la police (*pour dissuader les éventuels réfractaires de s'échapper et pour la sécurité des arrivants*) pour le voyage vers les hôtels de Nouméa.

Installation dans l'hôtel réquisitionné

La plupart des enseignants et leurs familles devraient être logés dans le même hôtel. L'accueil est d'abord réalisé par le personnel de la réception, qui donne la clé des chambres, un petit en-cas pour le soir, un kit avec produits pour l'auto-nettoyage des chambres.

On passe ensuite devant l'infirmière qui donne les consignes : prise de température deux fois par jour, sortie par groupes dans les jardins : une heure quotidienne (*ou deux si on a enfants*). Possibilité de choix d'un régime alimentaire particulier. Suivi de santé : une permanence se tient à l'hôtel. Un numéro de téléphone est disponible « *en cas de détresse psychologique* ».

Un dépliant dans les chambres décrit l'application des consignes de vie à l'hôtel ; il faut respecter scrupuleusement la distanciation et le port du masque, en considérant que chacun est susceptible de contaminer son voisin (*ce qui est déjà arrivé : des passagers ont déjà été testés positifs à la fin de la quarantaine*). On ne peut en aucun cas quitter sa chambre en dehors des sorties programmées (*et surveillées...*). Jeux de ballons ou de cartes sont interdits ; le port du masque doit être constant et il n'y a pas de visites extérieures possibles.

Les chambres et les repas

Le petit déjeuner est posé devant la porte, la préposée masquée frappe et crie « service ! » ; même chose le midi et le soir. On peut commander aussi ce qu'on veut à l'extérieur (*sites de vente : easycourses.nc, shop.nc*) et recevoir des colis, mais pas d'alcool (*autorisée uniquement sur commande auprès de la réception - carte des vins disponible - une bouteille de vin tous les trois jours*).

Les chambres sont confortables, fonctionnelles, avec wifi et télévision. On peut recevoir des appels téléphoniques, mais on ne peut pas en passer via la réception.

Le ménage et les tâches de propreté sont réalisés par les occupants (*pas d'intervention du personnel de l'hôtel*) pendant tout le temps du confinement.

Chacun fait sa lessive personnelle avec les moyens du bord, il n'y a pas de possibilité d'accéder au service de pressing de l'hôtel.

La vie en quarantaine...

Tout est organisé pour le meilleur confort possible des confinés. Certes, sur quinze jours, l'ennui guette.

A prévoir surtout pour les enfants : des travaux ou jeux systématiquement organisés, comme aux pires moments des confinements déjà subis. La télévision, le wifi (*qui permet les communications WhatsApp, Messenger, ...*), les lectures, font passer le temps.

Cependant, les sorties restent assez peu conviviales (*distanciation oblige*) et ressemblent plutôt à un défilé de zombies masqués. Pour les habitués de l'exercice sportif : une heure par jour en dehors de la chambre va s'avérer bien insuffisante.

Il est possible par ailleurs de recevoir des colis pour tout ce qui est nécessaire : compléments ou variation de nourriture (*trop sucrée et de qualité inégale*), loisirs des enfants, documentation, matériel informatique ou de téléphonie.

Les obligations sanitaires peuvent paraître sévères, mais elles s'expliquent par le risque élevé de contamination dans un territoire encore indemne du virus.

L'expérience de la gestion des arrivants par les services compétents (*passagers parfois réfractaires et indisciplinés, voire agressifs*) peut expliquer les mesures de surveillance serrée et permanente, ressenties pesantes bien souvent.

Sortie de quarantaine

Le test covid (*actuellement : prélèvement nasal et buccal*) est réalisé à l'hôtel le jour qui précède la sortie prévue. Vous serez donc libérés soit le lundi 1er février en fin d'après-midi, soit le 8 février. Ce jour-là les bagagistes (*les pompiers en l'occurrence*) viennent chercher chaque personne et ses affaires pour les mener à la porte de l'hôtel. On rend la clé de la chambre à la réception. A chacun d'organiser cette sortie de fin de journée en fonction du lieu d'accueil préparé (*nouvel hôtel réservé, logeurs, correspondants, famille, amis...*) et du mode de déplacement. La réception peut appeler des taxis. Une voiture peut être livrée devant l'hôtel pour l'heure programmée.

Et l'on pourra dès lors jeter ses masques par-dessus les moulins et goûter à la vie calédonienne avec toutes ses particularités, dont la plus appréciable pour les nouveaux arrivants : cette absence de contraintes liées au virus !

